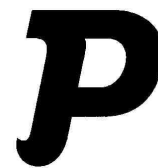




-O-O-O-



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Déposé le 23/10/2014

Edito

UN MOIS DE NOVEMBRE DÉCISIF

Notre organisation va vivre dans les prochaines semaines une période d'activité sans précédent qui va mobiliser l'ensemble de ses structures. Je veux parler des **élections dans l'ensemble de la Fonction Publique, le 4 décembre** et les **élections des représentants des locataires dans les Offices HLM**, dans lesquels nous avons déposé, sous le nom de notre association INDECOSA CGT, des listes composées de camarades. Nous pouvons être fiers du travail accompli par le Conseil d'Administration et le Bureau pendant ces dernières semaines.

Les résultats des dernières élections, avec l'entrée de la CGT dans tous les Offices, nous ont confortés sur l'importance que les locataires portent sur le travail et les propositions de notre organisation. C'est une décision politique, qui à l'époque, a eu l'aval de la Commission Exécutive de l'UD. Ce n'est pas le cas partout dans les autres départements où le choix de soutenir d'autres associations de défense de locataires a été fait. Pour nous, INDECOSA nous appartient, elle fait partie intégrante de l'UD.

Concernant les élections du 4 Décembre, après avoir réuni plusieurs fois le collectif de travail de l'UD, nous pouvons dire, que là aussi, un travail conséquent a été réalisé pour composer les listes, avec, il faut le reconnaître, quelques difficultés selon les administrations, les services, les catégories. Un effort particulier a été fait concernant la recherche de candidats et la création de listes là où nous n'existons pas ou peu, avec des résultats assez intéressants, en gardant toujours à l'esprit le renforcement de notre syndicat.

Pour autant, vous le savez, le résultat de ce scrutin n'est pas acquis. Nous savons que nous avons un réservoir dans chaque administration, dans chaque établissement. Mais est-ce suffisant pour asseoir une CGT à la hauteur de ses ambitions ? Est-ce nécessaire pour montrer à ce gouvernement qu'une alternative aux politiques publiques actuelles est possible ?

Sans minimiser le vote de nos sympathisants, nous devons travailler ensemble à gagner le vote CGT. Le «ensemble» comme le dit la direction confédérale (UD et Fédé) concerne les structures professionnelles et interpro. de

l'organisation. Cela peut paraître surprenant que le privé se préoccupe de ces élections, mais de ce résultat dépendra la possibilité de peser plus ou moins sur les négociations interpro par le rapport de forces institutionnel.

La direction de l'UD a donc décidé d'interpeller l'ensemble de ses Unions Locales, de ses syndicats, de ses syndiqués(ées) sur l'enjeu de ce vote. Nous avons décidé de mutualiser les moyens humains et matériels pour que les visites d'établissements publics, la distribution, le collage, ne se fassent pas dans la confusion, mais avec cohérence.

Un point sur lequel il me paraît important d'insister : l'abstention. La dernière période d'élections politiques nous montre combien les salariés ne croient plus aux hommes politiques et à leurs programmes et quand ils se déplacent ils expriment un mécontentement ou un sentiment de rejet par un vote extrême, trompeur. L'abstention est un mal récurrent dans toute élection et elle touche particulièrement la CGT. Les directions, l'Etat, les chefs de service opportunistes n'ont aucun intérêt à ce que la CGT progresse. Les syndicats accompagnateurs et réformistes sont mis en avant comme interlocuteurs privilégiés dans la Fonction Publique.

La CFDT, en particulier, est prête à cogérer la mise à mort des services publics. Sous couvert de dette, de déficit, d'adaptation de la société à l'économie, l'aval de ce pseudo syndicat de salariés sera nécessaire. Il faut être conscient du travail étatique et institutionnel qui est engagé pour promouvoir et faire progresser la CFDT.

Malgré cela, nos efforts doivent se concentrer sur le travail à réaliser pour une campagne à la hauteur de nos objectifs. Nous devons avoir comme ambition d'être partout, la première organisation syndicale de salariés pour pouvoir peser encore plus dans le rapport de forces.

Bonne campagne et bon courage à toutes et à tous !

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Un mois de novembre décisif	P. 1
Conseil de Prud'hommes en danger	P. 2-3
Déclarations Groupe CGT au CESER	P. 4-5
Compte rendu 11 ^e Congrès USR 18	P. 6
Trésorerie de St-Martin d'Auxigny	P. 7
Chronique juridique	P. 7
Programme Formation syndicale 2015	P. 8

Nous apprenons le décès de notre Camarade Roland GIRAUDAT

Directeur de la publication
de notre Bulletin d'Information
de 1967 à 2013.

Roland a été responsable de l'UD
et de LSR 18
durant de nombreuses années.

Ses obsèques auront lieu
le Vendredi 24 Octobre 2014.

Nous lui rendrons un hommage
dans le Bulletin du mois de Novembre.

CONSEILS de PRUD'HOMMES

Le Syndicat Multi professionnel de Bourges, par l'intermédiaire de Philippe Texier, Conseiller Prud'homal, a interpellé l'ensemble des Parlementaires du département concernant le projet visant à supprimer les élections des Conseillers Prud'homaux qui auraient dû avoir lieu en 2015.

Le Député Galut nous a fait parvenir la réponse du Ministre du Travail suite à son interpellation.

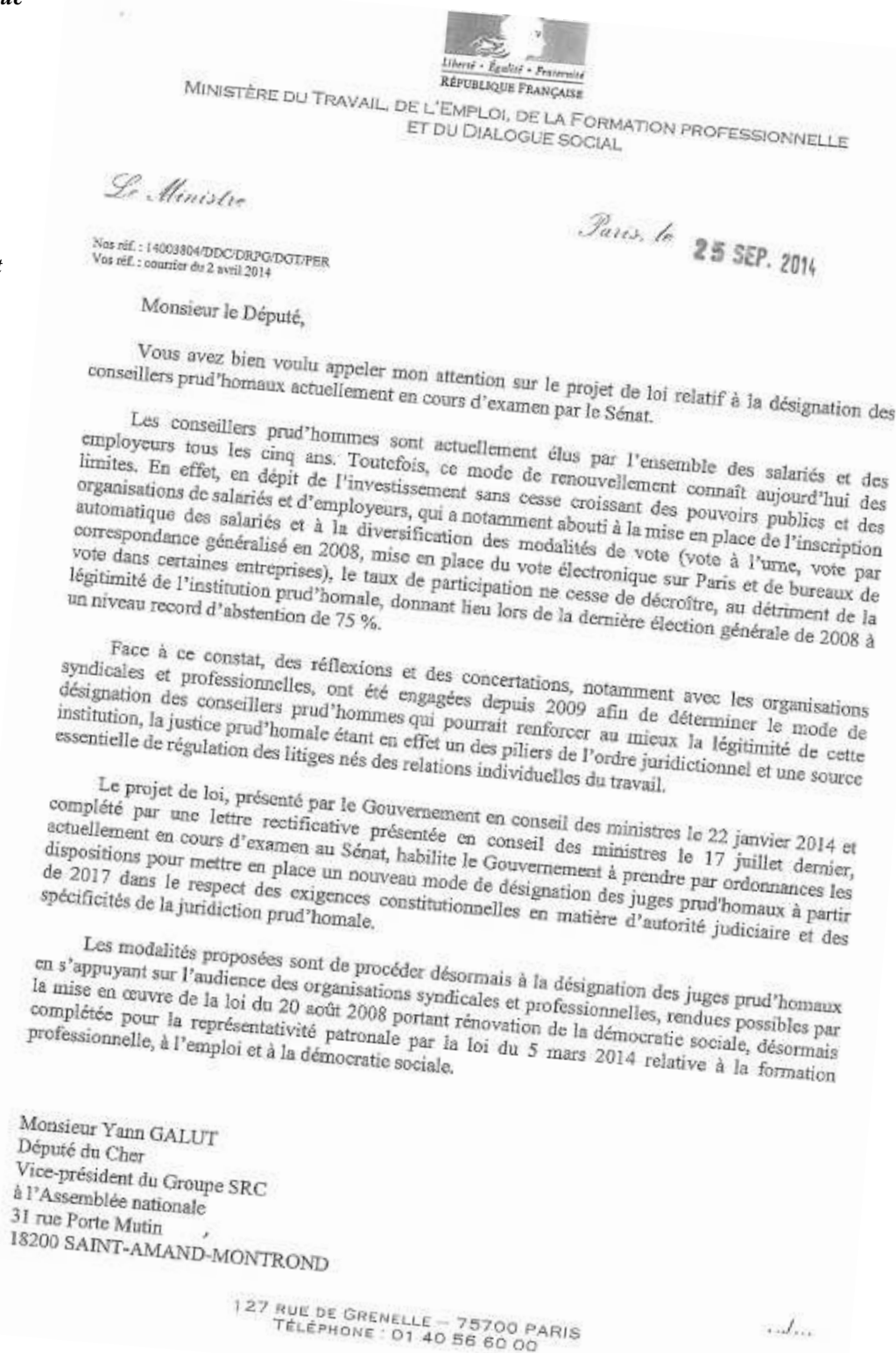
Le Parti Socialiste a bien l'intention de supprimer les élections en s'appuyant sur la loi de représentativité de 2008, en évoquant la faible participation des salariés.

Chacun pourra constater la langue de bois utilisée par le Ministre.

Le but de ce projet est purement et simplement de supprimer, à terme, cette juridiction ainsi que les TASS et les TCI, l'ensemble des recours possibles pour les salariés.

Le patronat, en s'attaquant à ces institutions, en revendiquant la fin des seuils dans les entreprises, veut mettre fin à l'ensemble des droits d'intervention et de défense des salariés.

Tout l'enjeu est là.



CONSEILS de PRUD'HOMMES

Le choix de fonder ce nouveau mode de désignation sur l'audience syndicale et professionnelle, et non pas sur la représentativité, permet potentiellement à toute organisation syndicale et professionnelle, représentative ou non, de pouvoir, en fonction de son audience et dans le cadre de la carte prud'homale, présenter des candidats à la fonction de conseillers prud'hommes.

Le principe électif demeure car le mode de désignation ainsi mis en place repose sur l'audience des organisations syndicales appréciées pour le cycle 2008-2012 par le suffrage de 5,4 millions de salariés, soit davantage de votants que lors de la dernière élection prud'homale.

Faire reposer la répartition des sièges entre organisations sur la base des voix de l'ensemble des salariés qui sont amenés à s'exprimer dans le cadre des élections professionnelles dans les entreprises employant au moins onze salariés, des élections dans les très petites entreprises et de celles des chambres d'agriculture, pendant quatre ans, renforce donc la légitimité de cette institution et permet de garantir la représentation équilibrée des salariés.

Le projet de loi initialement transmis au Parlement le 22 janvier 2014 prévoyait un renouvellement des conseillers prud'hommes en 2015, avec un dispositif transitoire ad hoc pour le collège employeur dans l'attente de la détermination de la mesure de l'audience patronale.

Depuis, la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a posé les règles de la représentativité patronale. Ses modalités d'application sont actuellement en cours d'élaboration en concertation avec les partenaires sociaux.

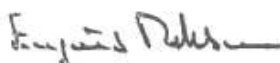
Au regard de ce nouveau cadre législatif qui met en place la mesure de l'audience patronale, et après concertations avec les parties prenantes, le Gouvernement a modifié le projet de loi en prorogeant le mandat des conseillers actuels de deux années supplémentaires, soit jusqu'en 2017, année de première mise en œuvre de la mesure de l'audience patronale. Le projet de loi rectifié porte ainsi une réforme globale et cohérente du mode de désignation des conseillers prud'hommes.

L'habilitation à procéder par voie d'ordonnance pour mettre en place ce nouveau mode de désignation permet la construction du cadre juridique nécessaire à la réforme tout en laissant le temps aux échanges et à la concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes – en particulier les partenaires sociaux dans le cadre d'un groupe de travail – pour définir les modalités précises de mise en œuvre du nouveau dispositif.

Loin de remettre en cause la juridiction prud'homale, ce nouveau dispositif de désignation confortera sa légitimité, tout en veillant au respect de ses valeurs essentielles : la parité de la juridiction, gage de l'indépendance du jugement, la connaissance des spécificités du monde du travail et la proximité vis-à-vis des justiciables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



François REBSAMEN

127 RUE DE GRENELLE – 75700 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00



Yann GALUT
Député du Cher
Vice-président du Groupe SRC à
l'Assemblée Nationale
Conseiller général de Bourges

Janine BERNARDET
Députée suppléante
Conseiller général de Lignères

Guillaume CREPIN
Directeur de cabinet

Gary DEFRANCE
Conseiller

Olivia NLOGA
Conseillère

Wassila ROI
Assistante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Philippe TIXIER
Syndicat CGT Multiprofessionnel du Cher
5, boulevard Clémenceau
18 000 BOURGES

Saint-Amand-Montrond, le 8 octobre 2014

Cher Monsieur,

Vous m'avez interpellé au sujet d'un projet de loi permettant d'habiliter le gouvernement à agir par ordonnance qui permettrait la désignation des conseillers prud'hommes.

Comme vous le savez, j'ai adressé un courrier à Monsieur le Ministre du travail, François Rebsamen, afin d'attirer son attention sur vos arguments.

Vous voudrez bien trouver en copie le courrier qu'il m'a adressé en réponse.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dossier :
CGT Multiprofessionnel du Cher

Courrier n° :
YJ_2014_0547_GD



Yann GALUT
Député du Cher

**Transmission de la réponse
du Ministre par le Député Galut >>>>>**

**AVIS SUR L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS D'AIDES
AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.
ADAPTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS.
ADAPTATION DES CONVENTIONS AVEC BPI France.**

Déclaration de Christine Gonçalves pour le groupe CGT

Monsieur le (Vice-) Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Chères et Chers collègues,

Le capitalisme est parvenu à un stade de dépendance affirmée aux aides publiques, d'où le terme d'assisté qui lui convient le mieux désormais et nous en voulons pour preuve le rôle déterminant et durable que jouent les banques centrales dans sa stabilisation précaire actuelle.

La fraude fiscale représente un manque à gagner de 80 milliards d'euros par an, dont 32 milliards de fraude à la TVA intracommunautaire. Or ce ne sont pas les smicards qui fraudent ! Quant à l'évasion fiscale, elle représente 50 milliards de recettes manquantes. Et là encore, ce ne sont pas les bas salaires qui s'y livrent.

Aussi, au moment où les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes, tout en s'exerçant principalement sur les salariés, il convient de s'interroger sur l'efficacité des aides publiques. En effet, le doute s'installe périodiquement sur l'impact réel des aides publiques aux entreprises et notamment quant à un pur effet d'aubaine et quant à une dilution de l'intervention publique sans réel effet retour que soulignent de nombreux exemples.

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui s'attache avant tout à saluer la simplification des dispositifs et des procédures, ainsi que la volonté de coordonner les acteurs économiques régionaux.

Pour la CGT, le contribuable est en droit de connaître par entreprise les aides dont chacune bénéficie, et leur efficacité. Au préalable, une évaluation est plus que jamais nécessaire

En termes d'évaluation, la CGT souhaite une approche élargie des aides publiques aux entreprises, sans se limiter aux seules subventions émergeant aux budgets de l'Etat et des collectivités territoriales, en y intégrant les exonérations de cotisations sociales et les dépenses fiscales. Est-ce que, par exemple, les exonérations de cotisations sociales sur les salaires jusqu'à 1,6 SMIC ont permis que les entreprises investissent, embauchent davantage ? Ou est-ce qu'on a constaté une explosion des bas salaires, de la précarité – les entreprises ayant intérêt, du fait de ces exonérations, à payer au niveau du smic ?

Certains mettent en avant la baisse du taux de marge (bénéfice brut) des entreprises, qui empêcherait d'investir, pour justifier de nouvelles baisses de cotisations sociales et fiscales... Nous sommes à 28 % de taux de marge. Au plus fort des Trente Glorieuses, on était à 32-33 %. La baisse, qui n'est pas dramatique, s'explique de plusieurs façons.

Les taux de marge ont été mangés par les politiques de

financiarisation : la France est le troisième pays européen pour la distribution de dividendes ! Mangés aussi par une politique *low cost* de l'industrie, de délocalisation. Au lieu de reconnaître ses erreurs, le patronat en fait porter le chapeau aux salariés, au coût du travail. L'erreur politique serait de suivre ce raisonnement, au lieu de réorienter tous les dispositifs fiscaux pour leurs destination premières : **la création d'emploi, l'amélioration de la qualification, l'investissement dans la recherche, l'innovation, l'appareil productif.**

Les grands groupes continuent à rémunérer plus que généreusement leurs actionnaires. Cette ultra-financiarisation demeure un non-sens économique quand, de l'autre côté, les taux de croissance restent extrêmement faibles et le taux de chômage très élevé. D'autant que ces milliards pourraient être injectés dans l'investissement, dans l'emploi et la formation.

Un petit pas a déjà été fait avec l'obligation d'informer le comité d'entreprise sur l'utilisation du CICE, et la mise en place du comité national de suivi du CICE. Mais le comité de suivi ne dévoilera qu'une première estimation en 2017. En attendant, le gaspillage se poursuit et le chômage grimpe et les coupes budgétaires s'accroissent. Il faudrait aussi transformer le comité national de suivi du CICE en comité national de suivi et de contrôle de l'ensemble des aides publiques. Ce sont des garde-fous pour que l'argent public ne soit pas gaspillé comme il l'est actuellement.

Le CICE et le CIR, c'est à peu près 27 milliards d'euros, neuf fois le budget du revenu de solidarité active (RSA)... Quant au crédit d'impôt recherche, la Cour des comptes a publié un rapport expliquant qu'il est un effet d'aubaine pour les entreprises, qu'il a très peu d'incidences pour la recherche. Faisons donc d'abord la lumière sur l'efficacité de toutes ces aides, procédons à une remise à plat, dans le cadre de la réforme de la fiscalité. La CGT demande ce préalable.

Le comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) a rendu public le 30 septembre son deuxième rapport revoyant à la baisse les résultats de sa mise en œuvre. 80 % du CICE ne vont pas au secteur industriel, donc à l'exportation, donc à la compétitivité. En France, il y a 4 500 dispositifs d'aides fiscales aux entreprises ! On n'a jamais autant subventionné les emplois privés. Une étude du Conseil national de l'industrie (CNI) estime à 110 milliards d'euros les aides publiques aux entreprises, soit 5 points de PIB. Et le CNI relève que l'industrie n'en touche que 14 %. Pour la CGT, le problème est que le CICE est venu s'ajouter à d'autres avantages dont bénéficient déjà les entreprises. Par conséquent, elles ont profité priori-

tairement de ces avantages pour réduire leurs impôts. Le rapport « confirme un certain nombre d'interrogations », soulignant les « effets sur l'emploi quasi inexistant » ou encore le fait que le commerce, premier secteur bénéficiaire, ne soit « ni exposé à la concurrence internationale, ni exportateur », contrairement aux objectifs affichés. **Ainsi les grands groupes de la distribution, tels Auchan ou Super U, ont usé et abusé du CICE.**

En 2013, malgré de bons résultats – 28 milliards d'euros de bénéfiques –, pour une année de crise, 16 entreprises du CAC40 se sont partagées 1,72 milliard de CIR et CICE, soit en moyenne 108 millions d'euros par groupe. Ce sont surtout les actionnaires qui ont ramassé la mise, avec 20 milliards d'euros.

En 2012, le géant pharmaceutique SANOFI avalait 130 millions d'euros de crédit d'impôt. En 2013, il a engorgé 150 millions. Une provocation pour les contribuables, mais surtout pour les salariés qui se battent contre la fermeture des centres de recherche en France. Selon la Cour des comptes,

les entreprises du CAC 40 ont vu leur impôt sur les sociétés baisser de 6 points. Et même si 13 164 bénéficiaires sur 14 882 étaient des PME, ces dernières n'ont reçu que 30,9 % de la créance du CIR.

« Je sais qu'il peut y avoir toujours des abus », a convenu le président Hollande, sans toutefois remettre en cause ses engagements avec le patronat. Les assistés du CAC40 peuvent dormir tranquilles.

Pour terminer, n'est-ce pas tant d'aides publiques dont ont besoin les entreprises que de carnets de commandes.

Le groupe CGT ne souhaite pas accompagner les dispositions dans la droite ligne du pacte d'irresponsabilité.

Le groupe CGT ne peut s'associer à un avis qui accompagne les souhaits du patronat et qui ne réclame pas avec force une vraie évaluation et un vrai contrôle des aides publiques aux entreprises.

C'est pourquoi le groupe CGT votera contre cet avis.

CONJONCTURE

Déclaration de Florie GAETA pour le groupe CGT

Mesdames et messieurs,

Sans reprendre dans le détail la conjoncture, nous pouvons constater dans notre région comme au niveau national que le taux de chômage est extrêmement élevé, et que les prévisions pour les mois à venir ne sont pas à l'inversion des ces chiffres.

Pour la CGT, cette situation résulte de 3 mesures économiques et politiques :

La première est la mise en place des lois faisant régresser les droits des salariés comme la loi sur la sécurisation de l'emploi de 2013, le pacte de responsabilité et le pacte social de cette année. Ces mécanismes écartent du travail des milliers de salariés par des licenciements, et ne permet pas aux chômeurs de retrouver un travail stable et qualifié. Dans tous les cas, les travailleurs se retrouvent dans la précarité, qu'ils soient en activité, en retraite ou au chômage.

Le débat actuel voudrait nous faire croire que les salariés à la recherche d'un travail seraient des fraudeurs aux allocations et qu'il faudrait leur supprimer le plus de droits possibles !

Ce débat est inadmissible et hors de propos !

Qui fraude dans ce pays ? Le patronat ! Qui ne paie pas pour 20 milliards d'euros de cotisations à l'URSSAF et qui se voit allègrement gavé de 240 milliards d'argent public, qui ne servent pas aux salaires mais aux profits ?

Qui touche, sans aucun contrôle de l'administration fiscale, les millions d'euros du CICE (argent du contribuable de surcroît) ? C'est l'ensemble des propriétaires privés. Alors à qui profite le crime ?

C'est le même débat qui assassine les bénéficiaires des allocations familiales les rendant responsables comme les malades ou les retraités, des dépenses de Sécurité Sociale.

La deuxième est le débat sur la compétitivité, et toutes les mesures (avec le discours du premier ministre qui « aime les entreprises ») prises pour libéraliser encore plus la re-

cherche du profit maximum, en cassant les conquies des salariés, leurs droits, leurs salaires.

Dans le même temps, le volet santé et social va être purgé avec des conséquences catastrophiques pour les usagers de la région.

La troisième explication, qui provoque les deux premières, c'est la recherche du taux de marge maximum pour le patronat. La baisse tendancielle du taux de profit fait, et ça c'est historique, que les propriétaires privés lèvent tous les moyens à leur disposition pour garder un taux de marge, pour garder un profit le plus élevé possible. Et là, ce ne sont pas que les entreprises du CAC 40.

C'est l'ensemble du patronat, des artisans, des commerçants, des professions libérales qui parlent d'une même voix. Les marges ne seraient pas à la hauteur en France par rapport aux autres pays.

Mais de quoi parle-t-on, si ce n'est de faire la peau aux travailleurs comme c'est le cas en Grèce, en Espagne, en Italie ou encore au Portugal ? Il faudrait supprimer les droits sociaux dans l'entreprise, dans la vie quotidienne, tout privatiser pour pouvoir assouvir un peu plus l'appétit financier d'une caste qui possède déjà la plupart des richesses de ce pays.

C'est la volonté de la commission de l'Union Européenne et de la réforme territoriale qui en découle.

La Fonction Publique est, pour le capital, une source de taux de profit qu'il doit pouvoir exploiter.

C'est tout le sens des baisses des dotations aux collectivités qui étranglent toujours plus pour obliger à la privatisation des missions. Vous le dites vous même : à mission égale le public coûte et le privé rapporte. Savoir à qui ?

C'est la philosophie reprise par l'exécutif régional qui accepte et met en place la politique d'austérité dictée par la commission européenne.

Merci.

11ème CONGRES U.S.R.-CGT 18 à ORVAL Jeudi 16 Octobre 2014



Le Congrès a réuni, sur deux demi-journées, une moyenne de 88 délégués (19 femmes, 69 hommes) représentant 15 sections sur 26. moyenne d'âge : 69 ans. Le plus âgé : 95 ans, le plus jeune : 55 ans.

Après présentation du bureau du Congrès et hommage aux camarades disparus, il a été procédé à l'élection des différentes commissions : des mandats, des amendements, des candidatures au Conseil Départemental.

Un membre du Bureau de l'U.C.R., le Secrétaire du Comité Régional CGT, le secrétaire de l'Union Départementale ont assisté aux travaux. A noter que, en raison de la journée nationale d'action ce même jour, les Unions Locales étaient représentées par des membres de leurs bureaux délégués au Congrès. Une délégation, avec une motion votée par le Congrès, est allée, à 11 heures, en audience à la Sous-préfecture de Saint-Amand, dans le cadre de cette journée d'action contre la casse de la Sécurité Sociale.

Après l'allocution d'ouverture de Robert Grillon, Secrétaire Départemental sortant, les débats, sur l'actualité, les revendications des retraités, ont été fructueux, à partir de son intervention, et du texte de la Commission UD-USR sur la santé et la Sécurité sociale. Robert nous a fait part de sa volonté de ne pas se représenter comme secrétaire de l'U.S.R. 18, tout en souhaitant rester membre du Conseil Départemental.

Avant le repas, l'IHS-CGT 18, INDECOSA CGT 18 et la Colonie de Péronne sont intervenus pour présenter leur action. Les Mutuelles MACIF et Mutuelle Familiale du Loir & Cher étaient présentes, avec leur stand de documentation.

Des débats animés ont marqué la séance de l'après-midi sur le projet de résolution, en particulier sur le montant du SMIC (revendiqué dans la résolution comme retraite minimale), sur la contribution CASA, ... la résolution a été adoptée par 722 voix sur 1238. Le bilan financier présenté par le Trésorier et le rapport de la Commission de Contrôle Financier ont été approuvés à l'unanimité. A noter qu'un effort de

syndicalisation sera nécessaire, vu la baisse lente mais régulière du nombre de syndiqués retraités = 1426 en 2008, 1332 en 2012, 1307 en 2013, 1231 en octobre 2014.

Un nouveau Conseil Départemental a été élu à l'unanimité avec 1238 voix, pour trois ans. Il comporte 37 membres (25 hommes et 12 femmes), dont la moyenne d'âge est de 65 ans (plus âgé : 77 ans et le plus jeune : 55 ans). 12 nouveaux membres ont été élus à ce Conseil, alors que 18 anciens ne se représentaient pas.

La Commission Financière de Contrôle, élue à l'unanimité, comporte 3 membres (3 hommes, 1 nouveau, 1 partant).

Le nouveau Conseil Départemental a choisi pour secrétaire Chantal Dur-Tomas, retraitée Cheminots de Bourges.

Le Congrès s'est terminé par un hommage aux camarades quittant le Conseil et par des remerciements particuliers à Paule Batailler, secrétaire administrative de l'UD, pour l'aide efficace et dynamique qu'elle a apportée pour la préparation et la tenue de ce Congrès.

Un grand remerciement, également, à toute «l'équipe de St-Amand», autour de Daniel Bussenet, pour l'organisation matérielle, la gestion des repas, la préparation de la salle.

Un collecte a été effectuée auprès des congressistes pour soutenir les facteurs de la zone d'Aubigny, toujours en grève depuis plus de 3 mois.

Le syndicalisme retraité CGT a fait le point, à ORVAL, sur ses actions, sur ses luttes, sur ses difficultés, mais aussi ses espoirs et a montré qu'il faut plus que jamais, se syndiquer à la retraite pour faire aboutir ses revendications en matière de niveau de retraites et pensions, de santé, de Sécurité Sociale, de logement, de transport, etc...

**ACTIFS, RETRAITES,
MEME COMBAT AVEC LA CGT.**

Contre la fermeture de la Trésorerie de St-Martin d'Auxigny Manifestation le 2 Octobre 2014

Le 2 octobre se tenait un rassemblement contre la fermeture de la trésorerie de St-Martin d'Auxigny à l'appel des élus de la Communauté de communes et auquel s'étaient jointes les sections syndicales CGT, FO, Solidaires, SNAFiP.

A noter pour la CGT, la présence de l'Union Départementale, de l'Union Locale de Bourges d'INDECOSA (Association de Consommateurs CGT) et de nombreux militants. Nicolas Lepain, représentant l'UD-CGT, a lu le texte suivant :

Ce à quoi nous assistons ici à Saint-Martin, mais aussi ailleurs en France, est le résultat de la cure d'austérité mise en place par Bercy.

Cette cure d'austérité qui émane directement de la Modernisation de l'Action Publique que le gouvernement a mise en place pour prolonger la Révision Générale des Politiques Publiques, chère à Nicolas Sarkozy.

Une trésorerie, comme celle-ci, est le symbole de la proximité du Service Public avec les usagers. Dans le même registre, il y a les bureaux de postes ruraux, les petites gares, les casernes de pompiers volontaires et les gendarmeries de nos villages, ainsi que les écoles et collèges ruraux.

Nous pouvons faire un lien entre ce qui se trame ici et ce qui se passe à Aubigny sur Nère, à La Poste. Les missions de Service Public sont dévoyées, les administrations deviennent des entreprises, les intérêts des usagers disparaissent pour des objectifs de rentabilité financière, au profit du capital.

Car enfin, le gouvernement ne veut pas améliorer les Services Publics, il veut les tuer pour les brader !!

Cette politique, voulue en accord avec la Commission Européenne, a pour but d'affaiblir le libre choix des citoyens.

Aux Etats-Unis d'Amérique, il y a des polices privées et des armées privées. Chez nous, des associations caritatives se portent volontaires dans le traitement des urgences médicales (transports et soins des patients).

Les Services Publics de proximité sont notre bien à tous, ne les lâchons pas au profit du capital.

Nos Services Publics valent mieux que leurs profits !

■ CHRONIQUE JURIDIQUE

GRÈVE DE SOLIDARITÉ - Menaces de sanctions pesant sur les salariés.

Un syndicat CGT appelle à la grève pour soutenir les salariés menacés par des sanctions disciplinaires en raison de faits qu'ils auraient commis lors d'un précédent mouvement de grève, dont la légitimité n'est pas contestée. Cette deuxième grève est-elle licite, au contraire de ce que prétend l'entreprise ? Oui, répondent les juges, car la mobilisation destinée à soutenir les salariés grévistes répondait à un intérêt collectif et professionnel. En effet, les menaces de sanctions avaient pu être perçues au sien de l'entreprise comme susceptibles de porter atteinte au droit de grève.

Une grève de solidarité interne est jugée licite lorsqu'elle se rattache à une revendication d'ordre professionnel concernant l'ensemble du personnel. C'est le cas d'une grève de soutien à un délégué menacé de licenciement, qui s'apprête à prendre part aux négociations collectives obligatoires et demander des augmentations de salaire (Cass. Soc. 5 janvier 2011 - n° 10-10685). S'il s'agit de soutenir un salarié sous le coup d'un licenciement fondé sur des motifs stricte-

ment personnels, la grève n'est pas licite (Cass. Soc. 30 mai 1989 - n° 86-16765).

Dans cette affaire, il ne faisait pas de doute que la motivation de la deuxième grève relevait de l'intérêt collectif et professionnel car les menaces de sanctions disciplinaires étaient vécues comme une tentative d'intimidation exercée sur les grévistes. A.L.M.

Cass. Soc. 2 juillet 2014 - n° 13-12592, Sté Finimétal c/M. X et CGT Finimétal.

A noter : Dans cette affaire, un salarié a été licencié pour avoir participé personnellement à la séquestration du DRH pendant 4 heures, jusqu'à évacuation par les forces de l'ordre. Le comportement du salarié est constitutif, selon la cour de Cassation, d'une faute lourde. L'absence d'intention de nuire de l'intéressé, mise en avant par sa défense, ne semble pas, du moins dans cet arrêt, exclure cette qualification juridique.

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il ?
Niveau 2 - 1ère partie Niveau 2 - 2ème partie	5 au 9 Octobre 13 au 17 Avril	Nicolas LEPAIN Nicolas LEPAIN	Le stagiaire, acteur de sa formation. Comment s'élaborent les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT ?	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1. Tous les militants(es) ayant suivi le N2 - 1ère partie
Animateur syndical	16 au 20 Mars	Nadine MÉCHIN	Animer des réunions ou des stages syndicaux	Aux dirigeants des syndicats, des UL et des UD
CoGITiel UD décentralisé dans les UL	A la demande (3 journées)	J. Pierre BOURET Maryvonne GOUDINOUX	Formation à la gestion du fichier à partir de l'outil informatique CGT : CoGITiel	Trésoriers, Secrétaires à l'orga. Vie syndicale des syndicats et UL
CHS CT Tronc commun	8 au 12 Juin	Georges ORTEGA	Santé au Travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Elus CHS CT
CHS ATMP	16 - 17 - 18 Novembre	Georges ORTEGA	Le harcèlement	Elus CHS CT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués(ées) ayant fait le 1er Niveau.
PRUDIS	A définir	D.L.A.J.	A définir	Aux Conseillers Prud'hommes
Organisation et Vie syndicale Politique financière	22 & 23 Avril	Eirc PERROT Pascal JAUBIER	La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'UL	Secrétaires généraux, secrétaires à l'orga., les trésoriers des syndicats et des UL.
ECO - CE	15 au 19 Juin	Patrick BAUDOIN		Les élus au CE et les militants(es) intéressés(ées) ayant fait le Niveau 1
Communication	19 au 23 Octobre	Patrick BAUDOIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéos	A tous les syndiqués(ées)
INDECOSA	A définir	Guy LÉGER	A définir	A tous les syndiqués(ées)

JOURNEES D'ETUDE

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il ?
<u>Journée d'étude égalité femmes - hommes</u>	A définir 1 journée	Voir avec la confédération, et Laurence COLLONGE ?	Aborder les questions de traitements femmes/hommes dans le milieu professionnel	A tous les syndiqués(ées)
<u>Journées d'étude INDECOSA CGT</u>	A définir	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18)	A définir	A tous les syndiqués(ées)
<u>Journée d'étude Stress au travail</u>	23 Septembre	SÉBASTIEN MARTINEAU PASCAL HOUDEK		A tous les syndiqués(ées)
<u>Journée d'étude Salaires, salaire sociabilisé, protection sociale</u>	A définir 1 journée	Collectif départemental	Les retraites, la Protection Sociale 100 % Sécurité Sociale, etc. ...	A tous les syndiqués(ées)
<u>Journées d'étude Europe et Région</u>	A définir 2 journées 1er Semestre	Intervenant extérieur	Politique européenne et politique régionale	A tous les syndiqués(ées)

UNION LOCALE BOURGES

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il ?
Niveau 1 (3 sessions)	Session 1 : 9 au 13 Mars Session 2 : 22 au 26 Juin Session 3 : 26 au 30 Octobre	A définir	Les revendications, la Société, le syndicalisme, la CGT	A tous les syndiqués(ées)
<u>Négociations Annuelles Obligatoires</u>	9 & 10 Février	Jacques STAATH	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Rédiger un tract</u>	2 & 3 Avril	A définir	Comment rédiger un tract	A tous les syndiqués(ées)
<u>Feuille de paie, Garanties collectives</u>	11 & 12 Mai	A définir	Lire une feuille de paie dans le cadre de la législation	A tous les syndiqués(ées)
<u>Délégués du Personnel</u>	17 & 18 Septembre	A définir	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels DP